

**VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAU**
DU MAIRE

Service émetteur : Pôle Culture-Festivités -Loisirs-Vie Asso & Economique

Objet : Signature d'un contrat de **représentation d'un spectacle** conclue entre la commune de Bruay-sur-l'Escaut et la Compagnie MICROMEGA.

Le Maire de la Ville de Bruay-sur-L'Escaut,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 modifiée par celle du 06 juillet 2021 donnant délégation à Madame le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant la volonté d'organiser des manifestations festives pour contribuer à l'attractivité de son territoire pour la période d'Halloween pour les enfants de la ville,

Considérant la nécessité de conclure un contrat avec la Compagnie MICROMEGA relatif à une prestation d'un spectacle : « **Les citrouilles de Mamie Biscotte** » d'une durée de 45 minutes le **mercredi 30 octobre 2024**.

DECIDE

ARTICLE 1 : de la signature d'un contrat avec la Compagnie MICROMEGA, 37 rue Jean Jaurès – 62 700 BRUAY-LA-BUISSIERE - Numéro S.I.R.E.T : 392 328 852 00034 relatif à assurer une représentation de spectacle pour un montant fixé à 734.60€ HT (TVA à 5,5%) soit 775 € TTC.

ARTICLE 2 : dit que le contrat est conclu pour la durée de la prestation.

ARTICLE 3 : dit que les crédits sont inscrits au budget Communal.

Fait à Bruay-sur-l'Escaut, le 25/09/2024

Le Maire,



Sylvia DUHAMEL

Le Maire de Bruay-sur-l'Escaut certifie que le présente acte a été :

- Reçu en Préfecture le : 02/10/2024
- Affiché le : 03/10/2024

N° Acte : 2024/45	Date de l'acte : 25/09/2024	Commune de Bruay-sur-l'Escaut	N° du domaine : 8.9
-------------------	-----------------------------	-------------------------------	---------------------